

Cent soixante-quatrième session

164 EX/7
PARIS, le 2 avril 2002
Original anglais

Point 3.2.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LA MISE EN OEUVRE
ET LE SUIVI DU CADRE D'ACTION DE DAKAR**

RESUME

En application de la décision 162 EX/3.2.1, le présent rapport décrit les activités entreprises par l'UNESCO au titre du suivi du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000).

Décision requise : paragraphe 47.

Introduction

1. Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000) a confirmé le rôle qui revient à l'UNESCO dans la coordination des partenaires de l'EPT et l'entretien de la dynamique de leur collaboration. A l'UNESCO, le suivi de Dakar est la priorité des priorités. C'est ce qui ressort des grands programmes et du budget 2002-2003. A sa 31^e session, la Conférence générale a approuvé la nouvelle stratégie éducative de l'Organisation ainsi que son Programme et budget pour 2002-2003. Les délégués ont été unanimes à voir dans l'initiative d'Education pour tous la pierre angulaire du programme de l'UNESCO.

2. L'Unité du suivi de Dakar (DFU), créée en décembre 2000 au sein du Bureau exécutif de l'ADG/ED, est chargée de coordonner les activités d'EPT à l'intérieur du Secteur de l'éducation, entre les différents secteurs de l'UNESCO et avec les partenaires extérieurs. Elle est secondée dans son travail par un groupe de correspondants composé de spécialistes du Secteur de l'éducation et de certains instituts de l'UNESCO, qui se réunit tous les mois pour diffuser des informations et réfléchir sur les questions d'EPT. Le Sous-Directeur général pour l'éducation assure la coordination et l'échange d'informations sur l'EPT au sein du Secteur de l'éducation grâce aux réunions hebdomadaires qu'il tient avec les directeurs de division.

3. A sa 162^e session (décision 162 EX/3.2.1), le Conseil exécutif a invité le Directeur général à renforcer la dynamique collective en ce qui concerne le suivi du Cadre d'action de Dakar, conformément aux priorités établies dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et dans le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5), eu égard en particulier à l'état de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux d'EPT, à mettre sur pied un programme phare centré sur les enseignants et à lui faire rapport à sa 164^e session sur les progrès réalisés dans l'application du Cadre d'action.

4. Pour donner effet à ces instructions, et conformément au rôle qui lui a été confié de diriger et coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar, l'UNESCO a renforcé les mécanismes et entrepris des activités à différents niveaux (national, régional et international) afin d'accélérer la réalisation des objectifs d'EPT.

Etat d'avancement des plans nationaux d'EPT

5. L'enquête lancée en 2001 par l'UNESCO a suscité quelques inquiétudes quant à la qualité et à la crédibilité des plans nationaux d'EPT. L'UNESCO a établi des critères génériques pour évaluer la crédibilité des plans nationaux d'EPT en vue d'aider les pays à élaborer des plans nationaux plus pertinents. Elle propose un cadre général non normatif pour évaluer les plans, et présente des critères, politiques et techniques en même temps que génériques, en ce qui concerne le processus et le contenu.

6. D'après les éléments fournis par les 71 Etats qui ont répondu à cette enquête, la situation en mars 2002 s'établit comme suit : (1) 41 plans nationaux d'EPT sont maintenant en place, mais 39 d'entre eux sont antérieurs à Dakar. Sept pays ont déclaré ne pas avoir de plan, et 18 être en train d'en élaborer un ; (2) la moitié des plans actuels de développement de l'éducation n'ont pas dépassé le stade de l'énoncé des politiques et ne sont pas encore pleinement crédibles en tant que plans d'action. Dans 31 des 39 pays où il existe un plan de développement de l'éducation, les gouvernements disent qu'ils vont le réajuster pour l'adapter aux objectifs de l'EPT, ce qui signifie que 58 (soit plus de 85 %) des 71 pays ayant répondu doivent encore mettre au point leur plan ou ajuster le plan de développement de l'éducation existant afin qu'il réponde aux critères de l'EPT ; (3) 55 de ces 71 pays (soit plus de 80 %) auraient besoin d'un soutien méthodologique et technique pour élaborer des plans d'EPT ou améliorer les plans existants.

7. L'UNESCO organisera une autre enquête en mai 2002 pour évaluer les progrès réalisés en matière de planification de l'EPT et définir les mesures à prendre d'urgence pour activer la préparation des plans nationaux d'EPT.

8. Selon les rapports de bureaux régionaux de l'UNESCO, de nombreux pays travaillent sérieusement à la planification de l'EPT. Quelques-uns ont achevé de mettre au point leur plan national ; d'autres s'emploient sérieusement à y parvenir avant la fin de 2002.

9. En ce qui concerne **l'Afrique subsaharienne**, une enquête menée par le Bureau de l'UNESCO à Dakar sur le processus de planification de l'EPT a fait apparaître qu'en octobre 2001, 36 pays avaient un plan national d'éducation, que 33 élaboraient leur plan national d'action pour l'EPT et que, dans un pays, le plan avait été achevé et validé. Plusieurs décisions pour activer le processus d'EPT en Afrique ont été prises lors d'une réunion de ministres africains de l'éducation, tenue le 17 octobre 2001 à l'occasion de la 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. S'agissant de la *huitième Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique* (MINEDAF VIII) (Maurice, 2-6 décembre 2002), 32 ministres africains de l'éducation ont décidé que le thème principal de cette Conférence serait "Relever les défis de l'éducation en Afrique : de l'engagement à l'action", et ont insisté sur la nécessité d'une coopération étroite avec l'OUA/UA, les partenaires de l'EPT et autres partenaires majeurs du développement en Afrique. La tenue de MINEDAF VIII coïncidera avec la date limite d'achèvement des plans d'action nationaux pour l'EPT.

10. En **Asie du Sud**, la planification de l'EPT s'est trouvée renforcée par des initiatives lancées par les directeurs des trois bureaux de l'UNESCO, avec un programme de formation conjoint pour l'Asie du Sud concernant : (1) "le contrôle des acquis de l'apprentissage" sous la direction du Bureau d'Islamabad (Pakistan) ; (2) "l'élaboration et la réforme des programmes d'enseignement" et "la planification et la gestion de l'éducation" par le Bureau de New Delhi (Inde) ; (3) "l'alphabétisation et l'éducation non formelle" par le Bureau de Dacca (Bangladesh).

11. Les bureaux régionaux de l'UNESCO et de l'UNICEF ont organisé conjointement le lancement du **Forum d'Asie centrale sur l'EPT** à Almaty (Kazakhstan), les 17 et 18 janvier 2002. Cette réunion a permis de faire le point des réformes de l'éducation en cours dans les cinq républiques et aussi de renforcer les partenariats entre les parties prenantes de l'EPT et d'améliorer les perspectives de coopération et d'échange entre les cinq pays (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). Le Bureau de l'UNESCO à Almaty vient en aide aux pays d'Asie centrale grâce à un système de consultations au niveau ministériel et avec des experts.

12. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a organisé du 10 au 12 décembre 2001 une réunion des 14 coordonnateurs nationaux pour l'EPT de **l'Asie de l'Est et du Sud-Est**, qui ont examiné l'état d'avancement des plans nationaux d'action pour l'EPT dans la sous-région. Le débat, axé principalement sur le processus d'élaboration des plans, a permis de savoir quels pays avaient besoin d'une aide et lesquels avaient marqué des points dans certains domaines tels que l'éducation des filles. La plupart des pays ont indiqué que leurs objectifs nationaux d'EPT seraient tirés des documents d'orientation et des plans existants du Secteur de l'éducation. D'autres objectifs seront définis pour les éléments d'EPT qui ne figurent pas dans les plans et documents en question. Quelques pays estiment que les objectifs d'EPT sont d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des plans nationaux actuels de développement du secteur de l'éducation. Pour aider les pays à élaborer leurs plans nationaux d'EPT, le Bureau de Bangkok a élaboré des principes directeurs axés sur l'égalité des sexes (*Guidelines for Preparing Gender Responsive EFA Plans*) et a traduit en français l'"*EFA Planning Guide*".

13. Presque tous les pays du **Pacifique** ont achevé de mettre au point leur plan d'action national pour l'EPT. Certains plans ont également été signés par les ministres. Chaque pays a un Forum EPT rassemblant, dans la plupart des cas, les représentants d'un large éventail de parties prenantes. Ces forums ont été associés à l'élaboration des plans d'action. Du 11 au 15 mars 2002, tous les coordonnateurs de l'EPT se sont réunis aux Tonga avec des donateurs du Pacifique pour solliciter l'aide de ces derniers. Les participants ont étudié la question de l'intégration de l'initiative FRESH et de la lutte contre le VIH/sida dans les plans nationaux d'EPT. Cette année, il est prévu d'apporter un soutien pour permettre d'achever les plans d'action qui ne le sont pas encore et d'encourager les donateurs à les accepter et à les financer.

14. Dans les **Etats arabes**, l'établissement des plans d'EPT en est au stade suivant : (1) en janvier 2002, tous les pays sauf cinq avaient constitué leur forum national d'EPT ; (2) trois ateliers sous-régionaux ont été organisés en octobre-novembre 2001 pour aider les pays à établir leur plan d'EPT. Ces ateliers ont abordé des problèmes de planification essentiels tels que la façon de préparer un plan, ce que le plan doit comprendre, les partenariats au niveau national, comment satisfaire les six objectifs et les priorités de chaque pays, comment tenir compte des différents groupes cibles, le plan de financement, le calendrier d'exécution, la synergie et l'inscription dans le plan général de développement du pays ; (3) en coordination avec le Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS), l'EFA Planning Guide rédigé par le Bureau régional pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique a été traduit en arabe ; (4) le mécanisme régional de suivi de l'Education pour tous dans la région arabe (ARABEFA) définira, avec l'aide de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), les critères de supervision et d'évaluation des rapports sur l'EPT ainsi que les critères de crédibilité des plans.

15. En **Amérique latine et dans les Caraïbes**, le Bureau de l'UNESCO à Santiago a élaboré des lignes directrices pour l'élaboration des plans nationaux d'action pour l'EPT dans la région. On y trouve les étapes et délais précis, quoique souples, à envisager dans la préparation de ces plans. Le Bureau de Santiago a créé un site Web intitulé "Forum virtuel du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2001-2015" pour encourager la participation aux consultations sur ce projet, qui définira les buts et stratégies de l'éducation dans la région pour les 15 années à venir. En mai 2002, l'UNESCO organisera une réunion de vice-ministres de l'éducation pour étudier la version préliminaire du Projet régional d'éducation. La version finale sera présentée pour approbation à une réunion des ministres de l'éducation que l'UNESCO organisera en novembre 2002 à La Havane (Cuba).

16. Une réunion sous-régionale sur l'EPT des **pays riverains de la Baltique** a eu lieu du 24 au 27 janvier 2002 à Riga (Lettonie). Un Groupe de travail informel sous-régional sur l'EPT composé de représentants de la Lettonie, de la Lituanie et de la Suède a été constitué pour entretenir l'élan donné par cette conférence, faciliter la mise en commun de l'information et encourager les partenariats entre pays ainsi qu'une coopération interrégionale plus vaste.

Renforcer les mécanismes de coordination

17. Dans le cadre du rôle exercé par l'UNESCO dans la coordination de l'action des partenaires de l'EPT, le Forum de Dakar a confié au Directeur général la tâche de réunir chaque année un groupe de haut niveau à la fois restreint et souple (Cadre d'action de Dakar, par. 19). Le Groupe de haut niveau sur l'EPT s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 octobre, pendant la 31^e session de la Conférence générale. Ont assisté à cette réunion des ministres de l'éducation de 18 pays représentant toutes les régions du monde, des dirigeants de quatre organisations internationales non gouvernementales (ONG), des chefs de secrétariat et des hauts responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, ainsi que de nombreux observateurs. Le Groupe de haut niveau a adopté un communiqué demandant à tous les partenaires de l'EPT de redoubler d'efforts afin d'atteindre les

objectifs de l'Education pour tous. Le Communiqué (voir annexe) demande que soit produit chaque année un Rapport de suivi sur l'EPT qui soit analytique, fasse autorité en la matière, repose sur des données nationales et évalue la façon dont les pays ainsi que la communauté internationale tiennent les engagements qu'ils ont pris à Dakar, et que soit élaborée pour mars 2002 une stratégie visant à rendre opérationnel le Cadre d'action de Dakar.

18. La prochaine réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT se tiendra au Nigéria les 19 et 20 novembre 2002 à Abuja. Elle sera précédée de la troisième réunion du Groupe de travail sur l'EPT (UNESCO, Paris, 22-24 juillet 2002).

19. Le premier *Rapport de suivi sur l'EPT*, qui contient des contributions des partenaires de l'EPT et du Groupe de travail précité, a été publié par l'UNESCO en octobre 2001 et diffusé à la première réunion du Groupe de haut niveau. En janvier 2002, l'UNESCO a réuni un comité de rédaction international pour le *Rapport de suivi*, qui a rassemblé les principaux représentants de la communauté internationale (ADEA, PNUD, UNICEF et Banque mondiale), des ONG ainsi que des représentants des bailleurs de fonds bilatéraux, les directeurs des instituts de l'UNESCO et des membres du Secrétariat au Siège. Ce comité a recommandé de faire du *Rapport de suivi* annuel un grand rapport indépendant soumis au Groupe de haut niveau ainsi qu'un instrument de promotion de l'EPT. Fondé sur une analyse rigoureuse, le rapport aura pour objectif de susciter une prise de conscience, d'induire des changements et d'interpeller l'opinion mondiale sur les questions, blocages et problèmes décisifs rencontrés sur la voie de la réalisation de l'EPT. L'UNESCO a entrepris de mobiliser l'infrastructure nécessaire pour le produire et les ressources pour le financer, tant à Paris (DFU) qu'à Montréal (ISU). L'Observatoire de l'EPT, établi au sein de l'Institut de statistique de l'UNESCO, est maintenant opérationnel et a lancé une série de réunions d'experts en vue d'étudier les indicateurs intéressant les nouveaux buts et objectifs de l'EPT. L'Observatoire a aussi collaboré avec l'Unité du suivi de Dakar à la planification et la production du *Rapport annuel de suivi sur l'EPT*.

20. L'UNESCO continue de participer à tous les programmes phares interinstitutions relatifs aux grandes orientations définies à Dakar, en particulier dans les quatre domaines importants ci-après :

(a) *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation*

La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) a été proclamée le 19 décembre 2001 à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (réf. : A/RES/56/116). La résolution, qui prend note du document intitulé *Projet de proposition et de plan d'action pour une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation*, soumis par l'UNESCO, situe explicitement la Décennie dans le cadre des mécanismes de suivi de Dakar et demande à l'UNESCO d'assurer la coordination des activités menées au niveau international.

(b) *Le sida, l'école et l'éducation*

Le Directeur général a créé au sein de l'IPE une Unité de coordination VIH/sida qui assure en général la représentation de l'UNESCO aux différentes réunions de l'ONUSIDA et autres réunions interinstitutions. L'Unité a préparé un Budget et plan de travail unifiés (UBW) pour 2002-2003, qui est maintenant approuvé par l'ONUSIDA, et a fait rapport sur l'UBW pour 2000-2001. La première réunion du Conseil du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, qui a aussi pour objectif de réduire le nombre d'infections, de maladies et de décès provoqués par le paludisme et la tuberculose, s'est tenue à Genève les 28 et 29 janvier 2002. L'UNESCO a participé à la réunion en tant que membre de la délégation de l'ONUSIDA. En 2002, l'UNESCO partage avec le PNUD le rôle de chef de file dans la Campagne de lutte contre le sida.

(c) *Des ressources pour la santé scolaire (FRESH)*

L'initiative interinstitutions pour la santé scolaire (FRESH) a été lancée par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et l'Internationale de l'éducation lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar (Dakar, avril 2000), afin de sensibiliser la communauté éducative internationale à l'importance de la mise en place d'un programme de santé scolaire efficace dans le cadre des stratégies visant à réaliser les objectifs de l'EPT. L'initiative bénéficie maintenant de la participation de nouveaux partenaires tels que l'ONUSIDA, le PAM, la FAO, l'EDC (Education Development Center, Etats-Unis), les CDC (Centres for Disease Control, Etats-Unis) entre autres. La stratégie FRESH, fondée sur une approche globale de la santé en milieu scolaire, a aussi été adoptée dans le cadre du Sous-Comité de la nutrition du CAC et de l'initiative "Faire reculer le paludisme" (Roll Back Malaria). Grâce à l'action concertée des institutions participantes, des programmes de santé scolaire FRESH sont en cours dans environ 26 pays de l'Afrique subsaharienne. En Asie et dans les Caraïbes, plusieurs projets relatifs à la santé intègrent désormais l'approche globale de la santé en milieu scolaire promue par l'initiative FRESH. Plusieurs ateliers de l'UNESCO (nationaux et sous-régionaux) sont proposés pour intégrer les composantes FRESH et VIH/sida dans les plans d'action nationaux pour l'EPT.

(d) *Initiative décennale des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)*

L'UNESCO a participé activement à l'Initiative décennale des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et a entrepris plusieurs activités concrètes pour la soutenir. L'Organisation a accueilli la première *Réunion technique sur l'établissement d'un partenariat avec l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles pour intensifier les progrès vers l'égalité des sexes dans l'éducation* (UNESCO, Paris, 21-23 janvier 2002). L'UNICEF a organisé cette réunion avec une contribution financière du DfID. Les débats ont porté sur les efforts faits pour accorder une place prioritaire à la question de l'égalité des sexes dans le cadre de diverses modalités de développement. Les participants à la réunion ont aussi discuté des stratégies de partenariat susceptibles d'aider à atteindre plus rapidement les objectifs fixés pour 2005 et 2015. L'UNESCO a organisé deux séminaires sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base, l'un en Asie (Kyoto, Japon, 28-30 novembre 2001) et l'autre dans la sous-région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Accra, Ghana, 18-20 février 2002). L'objectif principal de ces séminaires était de veiller à ce que la question de parité entre les sexes soit prise en compte dans les plans nationaux d'EPT. Afin d'appuyer les efforts déployés par les pays à cette fin, des réseaux régionaux de points focaux pour la parité dans l'EPT ont été créés en Asie et dans la sous-région de la CEDEAO. L'UNESCO a rédigé un document de travail sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base. Elle y définit un ensemble d'orientations stratégiques destinées à aider les Etats membres à mettre au point des programmes nationaux dans ce domaine ou à renforcer les programmes existants afin d'atteindre l'objectif fixé à Dakar d'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation d'ici à 2005. Au cours du dernier trimestre 2001, l'UNESCO a entrepris une analyse statistique sur l'éducation des filles dans les pays en développement.

Nouveau programme phare sur les enseignants et la qualité de l'éducation

21. Cinq initiatives interinstitutions ont été incorporées aux plans de travail de l'UNESCO. Elles ont pour objectif de renforcer les capacités nationales de formation des enseignants à l'appui des objectifs de Dakar. Ces initiatives, mises en oeuvre par l'UNESCO en coopération avec l'UNICEF, l'OIT, l'Internationale de l'éducation et d'autres partenaires, sont les suivantes :

- (a) En coopération avec le Siège de l'UNESCO, l'ISU a entrepris de définir, dans le but de dégager les mesures à prendre du point de vue de l'EPT, des indicateurs sur les enseignants, et plus précisément sur la pénurie actuelle d'enseignants en général et

d'enseignants qualifiés en particulier et sur les incidences de cette pénurie selon des projections à 2015. Cette activité est associée, d'une part, à un dialogue constant avec l'OCDE, l'OIT et l'Internationale de l'éducation, et, d'autre part, à des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités statistiques nationales.

- (b) L'UNESCO et l'OIT ont recommandé que soit institutionnalisée la participation des associations d'enseignants à la formulation et au suivi des plans d'éducation nationaux dans les Etats membres.
- (c) L'UNESCO entame un programme de renforcement des capacités nationales des grandes institutions de formation des enseignants, au niveau de l'enseignement supérieur et/ou des écoles normales supérieures dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Des arrangements de partenariat pour la mise en oeuvre de ce programme sont en discussion avec l'OIT, l'Internationale de l'éducation, l'UNICEF et certains bailleurs de fonds bilatéraux.
- (d) L'UNESCO a mis au point des principes directeurs et des matériels pour le renforcement des capacités en matière de TIC et d'enseignement ouvert et à distance des institutions nationales de formation des enseignants.
- (e) L'UNESCO, en coopération avec l'OIT, aidera les Etats membres à mettre en place un Conseil sous-régional d'immatriculation des enseignants, définissant le minimum de qualifications requises pour entrer dans la profession, sur la base d'un accord général des gouvernements, des associations d'enseignants et des employeurs.

Stratégie globale de l'Education pour tous

22. Pour dynamiser le processus d'EPT, l'UNESCO, dans son rôle de coordination, s'est vu confier la mission d'élaborer une stratégie globale pour rendre opérationnel le Cadre d'action de Dakar d'ici à mars 2002 (voir le Communiqué du Groupe de haut niveau). Cette stratégie vise à définir des actions clés assorties d'un calendrier précis ; le rôle et les responsabilités en général des partenaires ; des liens entre les activités, y compris la façon dont les programmes phares sont intégrés aux activités nationales ; et un accord sur l'initiative mondiale de mobilisation des ressources techniques et financières.

23. A cette fin, l'UNESCO a constitué une équipe spéciale internationale présidée par le Sous-Directeur général pour l'éducation et composée de 13 membres représentant le Canada, Cuba, le Danemark, la Jordanie, le Sénégal, le Pakistan, l'Action Aid Alliance, l'Arab Resource Collective, le Bureau d'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique Sud, la Campagne du Réseau africain sur l'Education pour tous, la Commission européenne, l'UNICEF et la Banque mondiale. L'UNESCO a réuni l'Equipe spéciale les 11 et 12 mars 2002. Sur la base des recommandations formulées par celle-ci, elle a coordonné la mise au point définitive du document sur la stratégie globale de l'EPT qui est paru pour le second anniversaire de Dakar en avril 2002.

Mobilisation des ressources

24. Grâce aux longues négociations menées depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, et à la suite de la première réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT, l'UNESCO est parvenue à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires de l'EPT. Des accords ont été signés avec les Gouvernements français et norvégien en vue d'obtenir une assistance financière pour assurer le suivi de Dakar, qui servira en grande partie à apporter aux pays en développement un appui technique dans l'établissement des plans nationaux d'EPT.

25. La France a versé un montant de 533.572 euros dans le cadre d'une convention de coopération signée pour trois ans, le 30 octobre 2001, entre l'UNESCO et le Ministère français des affaires étrangères pour assurer le suivi de Dakar, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est. Elle a également décidé d'affecter, sur une période de trois ans, une somme de 204.900 dollars des Etats-Unis à un projet intitulé "Le forum d'échange et la bibliothèque virtuelle sur les questions d'éducation non formelle", réalisé dans le cadre du suivi de Dakar.

26. La Norvège s'est déclarée disposée à apporter son concours aux stratégies de l'UNESCO telles qu'elles ont été définies dans la "Déclaration de principe sur la coopération avec les donateurs visant les activités de suivi de Dakar". Un montant de 600.000 dollars des Etats-Unis a été versé pour financer des équipes mobiles d'experts afin d'appuyer le processus d'examen des plans nationaux d'EPT de certains pays. A la lumière des propositions soumises par les bureaux hors Siège, 16 pays ont été désignés dans différentes régions pour bénéficier d'un soutien technique à l'aide de ces fonds. D'autres négociations concernant des activités et des formes d'appui spécifiques seront engagées au milieu de l'année 2002.

27. Le Danemark a affecté sa contribution volontaire en 2002 à l'appui du rôle de l'UNESCO touchant le suivi du Cadre d'action de Dakar conformément à l'approche définie dans la "Déclaration de principes sur la coopération avec les donateurs relative au suivi de Dakar". Le volume de la contribution et les formes qu'elle prendra seront abordés lors d'une réunion qui se tiendra à la fin d'avril 2002.

28. L'Italie a officiellement annoncé une première contribution de deux millions d'euros pour aider l'UNESCO à tenir son rôle de coordonnatrice du suivi de Dakar, destiné surtout au renforcement des capacités pour l'établissement de plans nationaux d'EPT et leur intégration dans les plans nationaux et internationaux de développement. En ce qui concerne cette contribution, l'UNESCO a présenté aux autorités italiennes un projet de "Déclaration conjointe de l'UNESCO et du Gouvernement italien sur la coopération relative à l'Education pour tous et au suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar d'avril 2000" ; il est actuellement examiné par le Ministère italien des affaires étrangères.

29. Compte tenu du temps qu'a pris la négociation des financements extrabudgétaires et de la procédure nécessaire pour rendre ces fonds disponibles sur le terrain, on s'attend à ce qu'en pratique les Etats membres ne puissent bénéficier de cette assistance que dans la seconde moitié de 2002, peu avant la date butoir fixée à Dakar pour l'établissement des plans nationaux d'EPT. Dans l'intervalle, l'UNESCO a pris fin 2001 l'initiative de décentraliser des fonds supplémentaires, d'un montant de 745.500 dollars des Etats-Unis, prélevé sur son budget ordinaire au profit de ses bureaux hors Siège pour prêter par leur intermédiaire un appui technique aux Etats membres. Il semble que d'importants financements aient été consentis parallèlement par des institutions multilatérales et des donateurs bilatéraux dans plusieurs pays.

Partenariats

L'Equipe spéciale du G-8 sur l'éducation

30. L'Equipe spéciale du G-8, qui a été créée au Sommet du G-8 à Gênes en juillet 2001, s'est réunie pour la première fois à l'UNESCO, à Paris, le 30 octobre 2001, immédiatement après le Groupe de haut niveau. Son objectif est d'étudier la manière dont les pays du G-8 peuvent activer leur appui au processus d'EPT. Des fonctionnaires de haut niveau des huit pays ont poursuivi les consultations engagées à l'UNESCO, à Paris. Le Sous-Directeur général pour l'éducation a assisté à la première réunion de l'Equipe spéciale et le Directeur de la DFU a participé à la troisième réunion à la mi-janvier 2002, au Costa Rica, pour présenter le point de vue et l'action de l'UNESCO.

31. L'Organisation a accueilli des réunions consultatives de pays et de représentants de la société civile pour le compte de l'Equipe spéciale sur l'éducation du G-8 (UNESCO, Paris, 7 et 8 février 2002). Les participants ont analysé l'action de l'Equipe spéciale et le rôle que le G-8 pourrait utilement jouer en accélérant la progression vers la réalisation des objectifs de l'Education pour tous. Une première réunion a eu lieu le 7 février, qui a rassemblé une trentaine de grandes organisations non gouvernementales internationales, ainsi que des ONG de pays en développement. A la réunion du lendemain, les délégués permanents des Etats membres de l'UNESCO ont examiné les travaux de l'Equipe spéciale et pris connaissance de la manière dont leurs gouvernements pouvaient apporter une contribution à ces travaux dans le cadre de consultations électroniques. Len Good, président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a présidé les deux réunions. Le Sous-Directeur général pour l'éducation a dirigé les débats.

Institutions internationales

32. L'UNESCO a participé à une conférence sur les moyens d'accélérer l'action en faveur de l'EPT, organisée par la Banque mondiale et le Gouvernement néerlandais les 10 et 11 avril 2002 à Amsterdam. A cette conférence, un dispositif financier à l'appui de l'EPT a été étudié. Le Sous-Directeur général pour l'éducation et le Directeur de la DFU ont assisté à la conférence.

33. Dans le cadre de la 27^e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU en novembre 2001, l'UNESCO a rendu compte dans son intervention de la première réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT. A cette session, le Comité a décidé d'étudier les questions concernant les incidences juridiques du Cadre d'action de Dakar, et a notamment évoqué la possibilité d'apporter une contribution à l'établissement du futur *Rapport annuel de suivi sur l'Education pour tous*, lors de sa prochaine session (Genève, 29 avril - 17 mai 2002).

34. Lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies à New York, le Sous-Directeur général pour l'éducation a participé à une table ronde (14 février 2002) où on s'est accordé à penser que l'EPT était le meilleur investissement qu'un pays puisse faire pour son développement. A cette occasion, de bonnes pratiques d'éducation et des études de cas de l'UNESCO et de divers organismes des Nations Unies ont été présentées.

Parlementaires

35. Le 21 février 2002, une réunion intersecrétariats de l'UNESCO et de l'Union interparlementaire (UIP) s'est tenue à l'UNESCO, à Paris. Il y a été proposé de faire de l'EPT l'un des domaines prioritaires de coopération éventuelle entre l'UNESCO et les parlementaires. Le Secrétaire général de l'UIP a souligné que les parlementaires s'intéressaient en général aux questions sociales, à l'éducation en particulier, mais ne disposaient guère de documentation sous une forme facile à appréhender. Dans ce contexte, il a été suggéré que l'UNESCO et l'UIP entreprennent d'élaborer conjointement un manuel sur l'EPT à l'intention des parlementaires. La question est sérieusement à l'étude.

36. La réunion des ministres africains de l'éducation qui a eu lieu le 17 octobre 2001 a décidé d'instituer un Forum de parlementaires africains consacré à l'éducation. Au cours d'une conférence de trois jours qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 21 au 23 janvier 2002, 30 parlementaires venant de neuf pays d'Afrique ont préparé le terrain pour qu'un tel forum puisse jouer un rôle plus actif dans la promotion de l'éducation. L'objectif est d'en faire un organe parlementaire qui examine la législation, suive les progrès et engage une action de sensibilisation. Le Sous-Directeur général pour l'éducation a participé à cette réunion et y a pris la parole.

Coopération avec les organisations de la société civile

37. Les ONG ont activement participé à toutes les réunions importantes de l'EPT organisées par l'UNESCO, notamment à la première réunion du Groupe de haut niveau, à la réunion du Comité de rédaction du *Rapport de suivi* et à la réunion sur l'élaboration d'une stratégie globale pour l'EPT. L'UNESCO a renforcé sa coopération avec les organisations non gouvernementales en régionalisant la Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCNGO/EPT). Le réseau suit la participation des organisations de la société civile aux processus d'EPT dans les régions, facilite le renforcement des capacités des ONG locales et conduit des recherches sur les questions de qualité et la transformation des systèmes et modalités d'éducation. En Amérique latine, le Conseil latino-américain d'éducation des adultes (CEAAL) coordonne avec le Bureau de l'UNESCO à Santiago la participation de la société civile aux activités de suivi de Dakar.

38. Les bureaux régionaux de l'UNESCO et de l'UNICEF ont organisé conjointement la première Consultation collective de la société civile en **Amérique latine et dans les Caraïbes** (Santiago, Chili, 23-24 août 2001) qui a rassemblé les représentants de 31 organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales s'occupant d'EPT dans la région. Les débats ont porté sur trois questions essentielles : (1) échange sur les enseignements tirés ; (2) définition de stratégies de coopération entre la société civile, l'Etat et les organisations intergouvernementales ; (3) élaboration de stratégies concrètes pour renforcer la participation des organisations de la société civile à l'établissement des plans d'action nationaux. Les participants ont rédigé et présenté, à l'issue de la réunion, une proposition à court terme de mobilisation de la société civile par les organisations qui la représentent (2001-2002) en vue de renforcer la participation de celle-ci à l'établissement des plans d'action nationaux pour l'EPT, ainsi qu'une série de recommandations à l'adresse des organisations internationales.

39. L'UNESCO a coorganisé un séminaire avec le point focal latino-américain pour la Consultation collective des ONG sur l'EPT, le Conseil latino-américain d'éducation des adultes (CEAAL), sur "L'avènement de sociétés du savoir : démocratie, gouvernance et citoyenneté", dans le cadre du deuxième Forum social mondial organisé à Porto Alegre (Brésil), du 1er au 5 février 2002, qui a montré le rôle positif que la société civile peut jouer dans la transformation des systèmes éducatifs et l'élargissement de la participation à l'EPT, ainsi que les défis qu'elle doit relever à cet égard.

40. Dans la région **Asie et Pacifique**, l'EPT a été au centre des orientations et du travail de sensibilisation du Bureau d'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique Sud (ASPBAE), qui s'est attaché en priorité à encourager la société civile à participer à l'élaboration des plans d'action nationaux en Asie du Sud et dans le Pacifique Sud. Des membres de l'ASPBAE au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et à Vanuatu ont organisé des consultations d'ONG à cet égard. L'ASPBAE envoie en outre un bulletin électronique aux ONG de la région pour faire le point des initiatives de la CCNGO/EFA.

41. En **Afrique subsaharienne**, la Campagne du réseau africain sur l'Education pour tous (ANCEFA) a demandé à la CCNGO/EFA de mettre l'accent sur le renforcement des capacités permettant la constitution de coalitions nationales en faveur de l'EPT. Le réseau souhaite participer à la réalisation d'études de cas sur la participation de la société civile à l'EPT dans les pays africains. Un travail préliminaire a été entrepris en Afrique de l'Ouest avec le soutien de l'Oxfam.

42. L'UNESCO a renforcé, par le biais des TIC, la consultation avec les ONG grâce à l'envoi régulier de courriers électroniques sur les questions relatives à l'EPT et à l'amélioration de la page Web consacrée au rôle de la société civile dans l'EPT. Les organisations de la société civile en

Afrique sont impliquées dans le processus préparatoire de MINEDAF VIII et des consultations régionales sont en cours de préparation en Amérique latine et dans la région arabe.

Promotion et communication

43. Le Directeur général de l'UNESCO a décidé de lancer chaque année à l'occasion de l'anniversaire du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000) une Semaine mondiale de l'EPT pour rappeler les objectifs de l'EPT et faire le point des progrès accomplis. Cette année, la Semaine sera célébrée du 22 au 26 avril 2002 en liaison avec la Campagne mondiale pour l'éducation. A cette occasion, l'UNESCO consacre, le 26 avril 2002, une séance de ses Entretiens du XXI^e siècle à l'Education pour tous. Ce jour-là, le Directeur général s'adressera aux délégations permanentes ainsi qu'à un certain nombre de représentants d'ONG. La publication d'une déclaration commune avec les grands partenaires de l'EPT (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) est prévue.

44. Au cours de la semaine de l'EPT, seront examinées les sélections nationales d'un concours de dessins d'enfants sur le thème "Ce que je veux être quand je serai grand". Ce concours a été organisé par l'UNESCO et la Campagne mondiale pour l'éducation, les commissions nationales de divers pays apportant leur aide pour le déroulement de cette activité dans les écoles. L'UNESCO a invité ses organisations partenaires pour l'EPT (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale) à se concerter au niveau national pour organiser conjointement une série d'activités de promotion et de sensibilisation. Le Bureau d'information du public (BPI) de l'UNESCO a publié un communiqué sur la question des abandons scolaires dans le primaire et le secondaire aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

45. Le Sous-Directeur général pour l'éducation a prononcé à plusieurs occasions des discours importants pour sensibiliser la communauté internationale à l'EPT, notamment le discours principal lors de la première Conférence mondiale Terakoya sur "L'éducation de base pour tous : apprendre à vivre ensemble", coorganisée par l'UNESCO et la Fédération nationale des associations UNESCO du Japon (Kyoto, Japon, 1^{er} décembre 2001) ; la Conférence Gaitskell sur le thème "Education for All: what will it take?" (L'éducation pour tous : l'effort à consentir pour atteindre cet objectif) (Université de Nottingham, Royaume-Uni, 21 février 2002) ; et la Conférence devant le Conseil du Commonwealth pour l'éducation sur le thème "Education for All in the Commonwealth: what are the issues?" (L'Education pour tous dans le Commonwealth : quels enjeux ?) (Palais de Westminster à Londres, Royaume-Uni, 14 mars 2002).

46. A l'invitation de l'Agence japonaise pour la coopération internationale, le Directeur de l'Unité du suivi de Dakar a présenté un aperçu de l'EPT lors d'une série de séminaires et de conférences organisés du 11 au 16 février 2002 à Tokyo et Hiroshima. Ces séminaires et conférences visaient à aider les experts, administrateurs et chercheurs japonais, intervenant dans le domaine de l'assistance au développement, à mieux comprendre les questions relatives à l'EPT.

47. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision ainsi libellée :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 164 EX/7,
2. Accueille avec satisfaction le rapport sur le suivi du Cadre d'action de Dakar ;
3. Réaffirme sa volonté d'accorder une place importante et centrale au suivi du Forum mondial sur l'éducation dans le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation ;

4. Demande au Directeur général de maintenir la dynamique collective en ce qui concerne le suivi du Cadre d'action de Dakar, conformément aux priorités établies dans les documents 31 C/4 et 31 C/5 ainsi que dans le Communiqué du Groupe de haut niveau ;
5. Invite le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif à sa 166e session sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre et le suivi du Cadre d'action de Dakar, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement des plans d'action nationaux et l'élaboration d'une stratégie globale pour l'EPT, y compris l'Initiative mondiale.

ANNEXE

Communiqué de la réunion du Groupe de haut niveau UNESCO, Paris, 29-30 octobre 2001

Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources.

1. Nous, participants à la première réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (EPT), demandons instamment à tous les partenaires de l'EPT de redoubler d'efforts pour atteindre les buts et objectifs de l'Éducation pour tous. Le monde a considérablement changé depuis le Forum de Dakar, en avril 2000, et la tâche qui nous incombe reste immense, mais elle n'est pas insurmontable. Les événements du 11 septembre 2001 ont montré de nouveau l'importance absolue de la généralisation d'une éducation de base de bonne qualité comme condition nécessaire, faute d'être suffisante, à la construction d'un monde plus sain, plus démocratique et plus tolérant.

2. Reconnaisant et soulignant combien l'EPT est importante au regard des autres Objectifs de développement du Millénaire, nous réaffirmons notre engagement envers la réalisation des six objectifs de Dakar qui traduisent la vision élargie de l'éducation de base définie par la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous. Dans le cadre du mandat qui nous a été confié - à savoir de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris à Dakar ; de promouvoir une action plus large et mieux coordonnée aux niveaux international et national ; et de promouvoir l'accroissement des ressources (financières, humaines, techniques et matérielles) nécessaires pour que chaque pays puisse atteindre les objectifs de Dakar -, nous demandons instamment à tous les partenaires de faire progresser cette entreprise qui doit être motivée par un sens plus aigu de l'urgence et soutenue par une accélération des efforts.

Priorité à l'action

3. Tous les partenaires doivent agir résolument sur un certain nombre de problèmes : les disparités qui persistent entre les sexes et sur d'autres plans ; l'indifférence à l'égard des groupes vulnérables et défavorisés dont les personnes handicapées ; le grand nombre d'analphabètes ; la nécessité de comprendre et d'accepter la diversité ; l'ébranlement des systèmes et institutions de l'éducation par la pandémie du VIH/sida ; la conjoncture critique des pays en situation d'urgence, de crise, d'après-guerre ou confrontés à d'autres dangers. Il est nécessaire de définir au plus vite ce qu'est une éducation de qualité, son contenu et ses résultats, y compris en ce qui concerne l'éducation pour les compétences nécessaires à la vie courante. En tant que force dynamique du développement social et économique, l'éducation des filles et des femmes doit recevoir une attention particulière. Il faut accélérer la progression de l'EPT en Afrique subsaharienne - en tenant dûment compte du plan intitulé Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique -, en Asie du Sud et dans les pays les moins avancés où les besoins continuent d'être les plus grands.

4. Nous sommes conscients de l'importance de s'appuyer sur les points forts de chaque partenaire du mouvement, de tirer parti des expériences réussies, ainsi que d'appliquer des réformes systémiques et des approches novatrices pour atteindre chacun des objectifs de Dakar, y compris en renforçant les capacités et en mettant les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation de base, de la formation et de la remise à niveau des enseignants. Nous soulignons l'importance de prendre en compte le contexte propre à chaque pays.

Partenariat

5. Nous insistons sur le fait que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef d'assurer l'éducation, et en particulier un enseignement de base pour tous qui soit gratuit, obligatoire et de qualité. Tous les partenaires du mouvement de l'EPT doivent oeuvrer à la coordination des efforts qu'ils accomplissent sous la direction des gouvernements nationaux au titre des stratégies transsectorielles de lutte contre la pauvreté et de la planification du secteur de l'éducation. Nous encourageons les gouvernements à forger des partenariats aussi larges que possible pour faire en sorte, en particulier, que les organisations d'enseignants et autres organisations non gouvernementales et de la société civile soient pleinement associées à l'élaboration des politiques d'EPT, à leur mise en oeuvre et à leur suivi. La pleine participation des communautés locales est tout aussi importante.

6. Nous nous félicitons des mesures qui ont déjà été prises pour que les organisations non gouvernementales et de la société civile soient de réels partenaires du mouvement de l'EPT au niveau mondial. Les partenaires de l'EPT doivent néanmoins faire un plein usage de leur rôle d'intermédiaire au niveau national pour que tout le potentiel des ONG nationales et des communautés locales soit mis à profit. Cela suppose de renforcer comme il convient les capacités des ONG et des autres organisations pour qu'elles puissent remplir leur rôle. En outre, le secteur privé doit être invité à contribuer à la réflexion et aux actions du mouvement de l'EPT, et être convenablement représenté dans les instances appropriées.

7. Nous considérons que la coordination des efforts communs de tous les partenaires du mouvement de l'EPT est capitale. Les initiatives existantes et futures menées en faveur de l'EPT par les fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, les organismes bilatéraux, le Groupe de travail des hauts fonctionnaires du G-8 sur le suivi de Dakar, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et la Commission européenne doivent être pleinement intégrées, se renforcer les unes les autres et s'appuyer sur les avantages de chaque organisation.

8. Nous trouvons encourageants les partenariats, les approches novatrices et l'incidence potentielle de diverses initiatives concertées, dont les programmes phares, qui répondent directement à certains des objectifs et des grands thèmes de Dakar. Ces initiatives et programmes menés en large partenariat doivent être soigneusement articulés avec les priorités nationales, s'inscrire dans les plans d'action nationaux pour l'EPT, être convenablement coordonnés par les gouvernements, et accorder une attention particulière aux besoins éducatifs des enfants non scolarisés.

L'initiative mondiale

9. Il faut arriver rapidement à un consensus sur l'ensemble des six éléments de l'initiative mondiale, conformément à l'engagement pris à Dakar. Ces éléments doivent, individuellement et collectivement, soutenir les efforts nationaux en faveur de l'EPT. L'EPT est d'une importance décisive pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. La poursuite des objectifs de l'EPT doit s'inscrire dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et les plans d'éducation doivent être élaborés et mis en oeuvre dans le contexte des cadres macro-économiques et des réformes politiques. Il est capital à cet égard de conclure des alliances stratégiques avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

10. Nous sommes conscients du poids des contraintes autres que financières sur le développement de l'EPT et souscrivons à la conception des ressources non seulement en tant que moyens financiers, mais aussi en tant que moyens humains, matériels et organisationnels. La mobilisation de ressources accrues doit aller de pair avec une utilisation et une gestion efficace des ressources par tous les gouvernements et organisations. Au niveau national, les gouvernements doivent renforcer la détermination nationale, accroître la part du budget qu'ils affectent à l'EPT, examiner les problèmes d'efficacité et de capacités, et utiliser l'aide internationale de façon stratégique. Au niveau international, il faut faire appel à toutes les sources de financement possibles et des moyens novateurs de financer l'EPT doivent être trouvés, par exemple en renforçant la collaboration Sud-Sud et le partenariat avec le secteur privé. Nous restons vivement préoccupés par la proportion minimale du total de l'aide bilatérale et multilatérale qui est allouée à l'éducation de base. La réalisation des engagements pris à Dakar exige également de renverser la tendance à la baisse de l'APD, en particulier pour les pays les moins avancés, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud.

Recommandations

11. Nous recommandons que les actions suivantes soient menées au plus vite :

- Les pays doivent, dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, hâter l'élaboration de plans de secteur qui répondent à tous les objectifs de l'EPT et accordent toute l'attention voulue tant au contenu qu'au processus. Les plans, qui doivent être la base sur laquelle des efforts nationaux et internationaux coordonnés peuvent se déployer, doivent être prêts d'ici à 2002. Ils doivent rendre compte de ce qui manque - en termes de résultats, de capacités, de politique et de financement (national et extérieur) - liés à la réalisation des objectifs de l'EPT.
- En s'appuyant sur les structures de coordination et de financement qui existent déjà, au niveau national, les partenaires doivent définir des critères et des mécanismes pour examiner les plans d'EPT et mobiliser des ressources en leur faveur. L'engagement pris à Dakar de mobiliser des ressources doit porter sur tous les efforts menés en faveur des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Pour de nombreux pays, le plan sera accepté et financé, par des ressources nationales et extérieures, au niveau national. Dans le cas contraire, la Banque mondiale doit, chaque fois que possible, prendre l'initiative pour ce qui est de recenser les déficits financiers. Lorsque la Banque mondiale ne le peut pas, cette tâche sera menée par les organismes des Nations Unies. Tous les partenaires doivent trouver des moyens novateurs pour combler le manque de ressources.
- D'ici à mars 2002, une équipe spéciale réunie par l'UNESCO et composée de représentants de tous les partenaires doit élaborer une stratégie pour rendre opérationnel le Cadre d'action de Dakar en prévoyant : des actions clés assorties d'un calendrier précis ; le rôle et les responsabilités en général des partenaires ; des liens entre les activités, y compris une description précise de la façon dont les programmes phares sont intégrés aux activités nationales ; et un accord sur l'initiative mondiale. Une fois un accord obtenu sur le contenu et la portée de l'initiative mondiale, elle devra être mise en oeuvre avec effet immédiat et l'état d'avancement de ses travaux devra être présenté au Groupe de haut niveau qui l'examinera.

- Un Rapport de suivi sur l'EPT doit être produit chaque année qui soit analytique, fasse autorité en la matière, repose sur des données nationales - quantitatives et qualitatives - et évalue la façon dont les pays ainsi que la communauté internationale tiennent les engagements qu'ils ont pris à Dakar. Il est urgent que l'UNESCO réunisse les partenaires clés pour discuter de la meilleure façon d'élaborer, de gérer et de financer le rapport. L'Institut de statistique de l'UNESCO a un rôle important à jouer dans l'élaboration du rapport.
- Compte tenu de l'expérience de la première réunion du Groupe de haut niveau, nous demandons à l'UNESCO de s'assurer que les discussions à venir soient concrètes et opérationnelles, et qu'il y ait une continuité dans le travail essentiel de ce Groupe.